



Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues de France

Compte rendu du Conseil d'Administration du 29/11/2014 à Paris

Présents :

Pour le CA : Dominique Hocquard, Sylvie Amici, Florence Pagès, Marilou Struillou, Jean-Louis Guerche, Rodrigue Ozenne, Catherine Rouyer, Denis Cornette, Daniel Pandolfi, Jean-Luc Brun, Bernard Lespès, Florent Liberge, J Demersseman.

Pour l'académie de Rouen : Lydia Deyrem (DA ACOPF et commissaire des JNE du Havre), Jean-Pierre Menuge (commission thème et intervenants), Cécile Geoffroy (trésorière pour les JNE)

Excusés :

Véronique Soulié, Suzanne Bultheel, Catherine Thuet, Andrée Demersseman, Jacques Giust, Hélène Facy, Danielle Pourtier, Joëlle Mezza et Jean-François Castell,

Ordre du jour

-**ACTUALITES** : carte des CIO, SPRO

-**SITE ACOP-F**

-**PSYCHOLOGIE** : Psychologues de l'Education nationale (réunions du G7/PoPsyDEN et du GIRÉDéP pour le code de déontologie)

-**JNE2015 - LE HAVRE**

-**QUESTIONS DIVERSES** : Comptes-rendus de l'AG et du CA d'octobre, CNESCO, Collectif CEPE, colloques, Hivernales SFP, etc

Introduction :

L'accord-cadre pour la mise en œuvre du SPRO vient d'être signé entre autres par Mme Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Education Nationale, et M Bonneau, vice-président de l'Association des Régions de France (ARF) en charge de l'Education.

« Le service public de l'orientation est assuré par l'État et les Régions qui s'appuient sur la collaboration de l'ensemble des services et des acteurs ciblés par la loi du 5 mars 2014. Il a pour ambition de répondre au mieux aux attentes de chaque citoyen en matière d'orientation tout au long de la vie. »

A cette occasion, M Bonneau fait le vœu que les jeunes n'aient « pas plus de deux portes à ouvrir pour trouver un interlocuteur adéquat » dans leurs démarches d'information et d'orientation. Cette image a déjà été évoquée dans le passé, pour insister sur l'importance d'un service de proximité capable de répondre aux besoins des jeunes en matière d'orientation.

La plus grande vigilance s'impose concernant la mise en œuvre de ce SPRO et le CA de l'ACOP-F constate les dérives possibles dans les académies où le SPRO se met en place.

1-La situation de la région Centre, la révision de la carte des CIO:

Alors que le ministère a décidé de réviser la carte des CIO sur le plan national, le conseil général du Loir-et-Cher se désengage des CIO de Blois et de Vendôme. Le CIO de Blois est transformé en CIO d'état par arrêté ministériel depuis le 02/09/14, tandis que la situation n'est même pas réglée sur le plan statutaire pour le CIO de Vendôme.

D Cornette (DC), DCIO à Blois, nous raconte l'historique de cette situation préoccupante qui met à mal le service et les collègues dans ce département. Ne sont toujours pas correctement réglées les questions de l'hébergement et de l'octroi d'un budget pour le financement des dépenses de fonctionnement du CIO. A cela s'ajoutent toutes les craintes dont nous fait part DC concernant l'évolution des services qui se trame à l'occasion du désengagement du conseil général. Les conditions de travail et d'accueil du public risquent fort de se dégrader; le lien avec la mise en place du SPRO paraît évident et nous inquiète tous.

DH propose d'écrire un courrier, au nom de l'ACOP-F, à Mme Le Recteur de l'académie d'Orléans-Tours, comme cela avait été fait pour l'académie de Rouen.

>>>Le CA approuve cette proposition. DH s'en chargera.

Le CA propose ensuite d'organiser la prochaine réunion du bureau (élargi) de l'ACOP-F à Blois le 24 janvier 2015, pour signifier notre soutien aux collègues.

A la suite de la proposition du CA, C Rouyer (CR), J-L Guerche (JLG) et F Pagès (FP) suggèrent de solliciter la participation, pour cette réunion à Blois, de collègues DCIO mais aussi COP d'autres académies touchées par les restructurations /fusions /suppressions de CIO et par l'expérimentation du SPRO. Ces collègues pourraient témoigner et échanger avec l'ACOP-F à l'occasion de leur lutte contre ces mises à mal de nos CIO.

JL Brun (JLB) souligne que la réunion à Blois mettrait en lumière une fois de plus les disparités régionales dans la déconstruction des services (un des effets du SPRO). De plus, l'action en région est plus facile à médiatiser qu'une action à Paris.

>>>Le CA choisit de déplacer la prochaine réunion à Blois. M Struillou (MLS) et DH vont étudier la faisabilité de cette réunion d'un bureau élargi à Blois. **Les DA seront sollicités** pour communiquer avec les collègues touchés par les restructurations.

JLG propose à DC de publier dans Questions d'Orientation le récit de ces événements à Blois. DC et JLG s'en chargeront. Le CA y est favorable.

Le 04/12, au ministère se réunit le groupe de travail sur les critères qui seront retenus pour décider des fermetures des CIO. S Amici (SA) rappelle que ces critères ont déjà été évoqués à l'occasion d'autres réunions (il s'agit du nombre d'établissements pris en charge, du nombre d'élèves sur le secteur, de l'étendue de la zone géographique, du nombre de structures partenaires).

2-Le site internet de l'ACOP-F évolue :

JF Castell (JFC) propose un site plus visuel avec la facilité d'accès à l'information en un simple clic et une autre interface pour la page d'accueil (un bandeau présenterait d'emblée les événements et les informations –clefs). L'architecture du site est revue pour une navigation plus simple. JFC propose de créer une « chaîne télé » de l'ACOP-F. Il s'agit aussi de privilégier les liens hypertexte et l'abonnement au flux RSS pour que les adhérents puissent être alertés au fur et à mesure des nouvelles parutions sur le site.

>>>Le CA est favorable à ces évolutions et remercie JFC pour son investissement.

3-Le corps des psychologues de l'Education Nationale :

La réunion du groupe PoPsyDEN

Dans le cadre de la création du corps unique des psychologues de l'Education Nationale, R Ozenne (RO) a participé au nom de l'ACOP-F à une réunion le 12/11/14, sur la fiche n°4 « recrutement et formation des psychologues de l'Education Nationale ». Le ministère compte finaliser le texte sur le corps de psychologues en décembre.

Le problème reste le partage du temps scolaire entre les deux métiers : la frontière entre le premier et le second degré est remise en question par le nouveau découpage des cycles (le CM2 et la 6^{ème} sont un même cycle).

Certaines organisations, dont l'ACOP-F, refusent que les COP soient réduits à l'insertion et au conseil, mais d'autres négligent notre position de psychologues pour nous reléguer aux tâches de conseil et d'information sur l'orientation.

Une conception discutable de la psychologie s'exprime chez certains, qui scindent la prise en charge des questions d'orientation et le suivi tout au long de leur scolarité d'élèves pris dans leur globalité. RO exprime la nécessité de toujours réaffirmer que les COP sont des psychologues qui s'intéressent à la personne, à la clinique du sujet...

Au cours de la réunion PoPsyDEN, des organisations de psychologues scolaires vont jusqu'à réclamer des preuves que les COP font vraiment du bilan psychologique.

Les intitulés des métiers ainsi que l'organisation de la formation ont aussi été débattus. Il s'agirait de fédérer les 3 centres de formation des psychologues scolaires et les 4 des COP pour former aux deux métiers avec une partie commune, en favorisant la mobilité d'un métier à l'autre.

La prochaine réunion de PoPsyDEN est fixée au 04/02/15.

Le questionnaire ACOP-F pour les COP et la fiche n°4

RO propose de relancer auprès des collègues l'enquête par questionnaire sur le métier qui avait été réalisée à l'initiative de l'ACOP-F il y a 10 ans. Nous pourrions comparer les réponses et mesurer l'évolution (les résultats de l'enquête de 2004 sont encore disponibles sur le site de l'ACOP-F en archives).

L'objectif serait de mieux connaître les conditions de travail des COP (lieux, partage du temps selon les tâches, conditions d'exercice, missions réalisées, valeurs qui guident les collègues...). Il pourrait également servir dans le cadre de l'enquête européenne sur les conditions d'exercice des conseillers d'orientation (B Lespès -BL- cite l'enquête PETRA). L'ACOP-F pourrait amener son questionnaire.

Notre enquête par questionnaire permettrait aussi d'étayer nos interventions dans les groupes de travail et discussions avec le ministère.

Le CA approuve ce projet d'enquête par questionnaire. RO se charge d'adresser au CA le questionnaire dans sa première version à revoir et à réduire. BL, JLG, MLS et FL sont chargés de relire et d'améliorer le questionnaire.

Le CA propose de se positionner sur la fiche n°4 sur le recrutement et la formation des psychologues de l'Education Nationale. DC, JLG et SA se chargent de faire des annotations et de les soumettre au CA.

4-Les JNE du Havre :

Le CA revient sur le thème « orientations et réseau(x) » qui inspire aux membres du CA des idées de développement autour de ces trois axes : le sujet dans ses réseaux, l'institution et ses partenaires, le réseau de lutte (sujet abordé en parallèle des JNE, dans un « congrès off »).

DH résume : le réseau est en effet à la fois un support potentiel pour la construction de soi et d'identification (dans une problématique individuelle), un ensemble de réseaux fonctionnels de partenariats pour les COP/DCIO et, dans une référence plus historique, un support pour la mobilisation.

Les membres du CA citent des intervenants susceptibles d'établir des liens entre le thème retenu pour les futures JNE et notre métier.

JP Menuge et les COP/DCIO organisateurs des JNE vont contacter les intervenants pressentis et continuer leur travail d'élaboration.

En avant-première, voici les projets actuels tels qu'ébauchés par le CA et les collègues de l'académie de Rouen: une première conférence serait confiée à un philosophe qui problématiserait la question. La deuxième conférence aborderait l'individu dans ses réseaux. Différents éclairages pourraient être apportés par la psychologie développementale, la psychologie sociale, la neuropsychologie et la sociologie. Les approches historique et sociologique seraient au cœur de la dernière journée. Ces projets sont des hypothèses à retravailler et à confirmer.

POINTS DIVERS et calendrier

La question des comptes rendus de CA (prévue à l'ordre du jour) n'est pas discutée et est reportée au prochain bureau.

R Lécuyer, professeur émérite de psychologie du développement à l'Université Paris Descartes a fait part à des psychologues et chercheurs en psychologie de son projet de créer une association visant la constitution d'un musée de la psychologie. Une réunion est prévue le 5 décembre à Paris V.

L'ACOP-F y participera et évoquera les archives dont elle dispose.

DH est invité par l'AECSE (Association des Enseignants et Chercheurs en Sciences de l'Education) le 28/03/15 pour une intervention sur le point de vue de l'ACOP-F concernant l'évolution de l'orientation aujourd'hui.

DH et RO vont travailler ensemble sur le texte de cette intervention.

SA se charge d'envoyer un mail aux adhérents pour rappeler que les Hivernales (colloque organisé par la SFP dont l'ACOP-F fait partie) auront lieu le 12 et le 13/12 prochains à Paris, sur le thème de la performance. Les adhérents de l'ACOP-F bénéficient d'un tarif réduit (25€).

Le collectif Construire Ensemble la Politique de l'Enfance organise son forum national le 28/01/15 à Paris, sous le titre « Qu'est-ce qu'on fabrique avec les enfants ? ». Le CA approuve l'idée que l'ACOP-F participe à son organisation et y soit représentée par un stand. DH ira le 06/12 à l'Assemblée Générale du Collectif et participera à la préparation de cette manifestation.

Le CA est réticent à l'idée de participer au colloque, dont l'inscription coûte cher (560€, sans compter la cotisation) « apprendre à s'orienter dans un monde de hasards », organisé par Francis Danvers à Cerisy du 24 au 31/08/15.

RO va se renseigner sur les tarifs possibles pour nos adhérents s'ils s'inscrivent au colloque organisé par le CNAM (Even Loarer) «travailler, s'orienter : quel(s) sens de vie ?» (tarif normal avant le 31/12 : près de 280€ pour les 3 jours). Le colloque a lieu les 5, 6 et 7/02/15 à Paris.

La prochaine réunion du bureau de l'ACOP-F est prévue le 24/01/15 à Blois (lieu et organisation à confirmer).

Compte rendu rédigé le 13 décembre 2014 par F Pagès, secrétaire adjointe

